

RECEIVED FROM VICE-PRESIDENT HAFERKAMP January 13, 1975

ACJonsson

C O N F E R E N C E D E P R E S S E

D U P R E S I D E N T O R T O L I

Texte provisoire

Bruxelles, le 10 janvier 1975

Pour l'Europe, l'année 1974 est celle de deux constatations capitales.

- Le premier fait majeur est le recul de l'indépendance de l'Europe, et même des possibilités futures d'indépendance de l'Europe. Ce fait trouve son origine, pour l'essentiel, dans le bouleversement d'un ordre économique mondial dominé depuis trente ans par l'occident, bouleversement engendré par la prise de conscience par les pays producteurs de pétrole et peut-être, demain, par les producteurs d'autres matières premières, des potentialités d'action que leur assure leur maîtrise de ces biens vitaux.

Mais notre dépendance accrue ne résulte pas que de cela. Notre impuissance à exercer une influence claire sur les grandes décisions internationales qui commandent la vie de nos Etats et de nos citoyens relève de notre seule responsabilité. De même relève de notre seule responsabilité l'échec de la tentative pour établir les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis dans le sens d'une moindre inégalité.

Sans doute les faits sont-ils là, et le bouleversement mondial que nous connaissons met-il les Etats-Unis, grands producteurs d'énergie et de matières premières, dans une situation objectivement plus dominante que par le passé, et les conduit-il, face à une situation d'une extrême gravité, à vouloir exercer pleinement l'influence dont ils peuvent disposer. Il ne s'agit pas d'un reproche, mais de la constatation d'un fait.

Face à tout cela notre tentative de parler d'une seule voix a, dans des cas essentiels - je pense à la conférence de l'énergie -, échoué dérisoirement et notre dispersion, notre absence d'initiative et, disons le, notre manque de courage, font que de modestes partenaires dans le jeu nous devenons les spectateurs d'une partie qui se déroule en dehors de nous.

La participation et le poids de l'Europe sont, ou nuls, ou faibles, ou insuffisants là où se prennent les décisions qui comptent, celles qui concernent la paix et la sécurité, celles qui concernent l'économie et la monnaie, et cela il faut qu'on le sache.

- La deuxième constatation est celle d'un certain échec du fonctionnement institutionnel tel qu'il avait été prévu par les traités de Rome et plus particulièrement un échec dans le fonctionnement du Conseil. Il ne faut en effet pas s'y

méprendre. La dernière réunion des Chefs de gouvernement à Paris, dans le cadre du Traité et en respectant les responsabilités des différentes institutions, a apporté un aménagement majeur au processus décisionnel de la Communauté, en prévoyant des conseils des ministres tenus régulièrement au niveau des chefs de gouvernement.

Cela contient des virtualités de progrès car ce qu'ont voulu les chefs de gouvernement, c'est doter la Communauté d'un organe de décision efficace, y créer une autorité véritable, et donner à l'Europe une politique d'ensemble.

Cela comporte aussi des risques, car la décision sur le Conseil européen pourrait déboucher sur un renforcement de l'approche inter-gouvernementale à la solution des problèmes. Si tel était le cas nous nous éloignerions des grands objectifs que se fixe la construction européenne.

II - LE ROLE DE LA COMMISSION

Face à cette situation quel doit être le rôle de la Commission ? Nous en avons discuté hier dans une réunion de la Commission qui est la première d'une série que nous consacrons à ces problèmes.

Pendant la première année de son mandat, la Commission a assuré l'intégration des nouveaux Etats membres et rempli scrupuleusement les tâches qui lui avaient été imparties par le Sommet de Paris.

La deuxième année a été consacrée à des efforts constants, parfois couronnés de succès, pour empêcher la désagrégation de la Communauté dans la tourmente qui l'emportait.

Cela ne suffit plus maintenant. A situation nouvelle, attitude nouvelle.

Dans le péril où le monde se trouve, la Commission est convaincue qu'il n'y a pas de salut pour l'Europe en dehors de l'Europe. Elle constate aussi que cette vérité, de moins en moins de gens y croient.

Elle est résolue à se mobiliser totalement pour que cette conviction soit à la base des décisions que les gouvernements doivent prendre.

Face à l'absence de volonté politique qui s'est manifestée depuis bien plus de deux ans d'ailleurs - c'est à un rôle politique que la Commission entend se consacrer pour l'Europe.

Le rôle que lui impartissent les traités, elle continuera à le jouer pleinement sans doute. Elle souhaite même qu'il soit accru,

notamment dans le domaine de la gestion.

Mais elle entend exercer son droit d'initiative rigoureusement, énergiquement. Sans tomber dans l'irréalisme, ses propositions devront être plus tranchées, plus marquées. Nous ne devons pas non plus nous contenter de propositions minimales, profilées en vue de compromis final.

De même la Commission doit, dans la structure de décision modifiée résultant de la réunion de Paris, jouer pleinement son rôle. Si c'est au niveau des chefs de gouvernement que désormais se prennent certaines décisions, d'est à ce niveau, aussi bien physiquement ~~que~~ ou juridiquement - cela est acquit, et normal - que doit se dérouler l'action de la Commission.

III - LES TACHES DE LA COMMISSION DANS L'IMMEDIAT

Ces intentions, cette attitude, resteront lettre morte si elles ne sont pas appliquées à la réalisation d'un programme d'action approprié à la situation. Je veux dire un programme d'ensemble qui couvre aussi bien la conjoncture que l'avenir, la réponse aux défis économiques que le mouvement vers l'union européenne.

Ce programme, dont la Commission a commencé l'élaboration, vous comprendrez que je ne puisse vous en donner le contenu en détail, et que j'en réserve la primeur au Parlement européen. Cependant on peut d'ores et déjà dire ceci.

A - Actions d'urgence

1. Une première nécessité s'impose à l'Europe : il faut, dans le domaine de l'énergie mobiliser et développer toutes les ressources disponibles, réduire au maximum la dépendance de l'extérieur. Notre action sera celle-là.

2. La Commission sait que la lutte contre la crise économique actuelle est pour l'Europe une priorité.

Nous avons constaté que cette lutte ne peut être menée sans tenir compte des changements qui seront imposés à la société par les bouleversements qu'elle provoquera.

Les bouleversements actuels entraîneront en effet de profondes mutations économiques et de profondes mutations sociales dont un dénominateur commun sera la nécessité accrue de participation.

Au cours de la discussion générale d'hier, la Commission a défini son programme de travail sur ces différents points, sur lesquels, au-delà des initiatives qu'elle a déjà prises, elle entend établir à la fois une analyse plus complète et un programme d'action.

3°/ Dans ce contexte, et en même temps, la Commission se propose d'établir un programme d'action concret pour la promotion du tiers monde. Les idées de la Commission sont déjà connues. Pays industrialisés, pays producteurs de pétrole et pays en voie de développement, peuvent ensemble résoudre leurs problèmes respectifs, à condition que s'établisse un dialogue constructif et durable. La Commission pour sa part a décidé d'y apporter sa contribution concrète et essentielle.

Bien entendu deux tâches primordiales seront poursuivies dans le même temps :

- celle concernant la Grande-Bretagne où nous préparons activement le rapport sur les problèmes budgétaires qui nous a été demandé ;
- l'inventaire sur la politique agricole commune dont nous avons été chargés

B - Action pour l'avenir de l'Europe

La Commission a également hier marqué sa volonté d'engager la Communauté à reprendre sa marche vers une organisation d'elle même plus structurée et plus cohérente.

Mais cette marche en avant, à laquelle la réunion de Paris a convié gouvernements et institutions, elle doit être reprise vite, à peine de danger mortel pour l'Europe. Elle doit se faire sur deux chemins convergents, celui qui mène à l'Union économique, et celui de l'Union européenne.

1°/ Pour l'Union économique et monétaire nous avons lancé un grand travail de réflexion. Il ne s'agit pas de rétablir un programme par étapes; je considère que les perspectives initiales ne correspondent plus aux réalités actuelles et que la méthode des étapes a fait faillite. Il s'agit de réfléchir à la fois sur les priorités et sur les instruments de coordination et d'intégration à créer et surtout à appliquer pour atteindre les buts.

Réflexion oui, mais pas que cela. Nous devons prendre des initiatives dans deux domaines bien précis: la création d'instruments financiers européens communs, là où ils sont nécessaires et la création de l'unité de compte européenne.

Dans tous ces domaines, la Commission entend agir vite: et préparer ses études et ses propositions sur la base d'un calendrier rigoureux.

2°/ Pour l'union européenne, les intentions de la Commission sont claires. Elles sont doubles. D'abord se livrer pleinement et en liaison avec le Parlement à l'effort de réflexion sur l'Union européenne qui a été demandé par les chefs de gouvernement et apporter sa collaboration aux efforts que M. Tindemans va déployer.

Ensuite participer complètement et apporter son appui sans réserve à ces actions concrètes d'union européenne que sont l'élaboration de la convention sur l'élection du Parlement au suffrage universel et la définition corrélative des pouvoirs législatifs accrus pour celui-ci.

Cette réflexion et cette action, nous la mènerons dans la raison, mais sans complexe. Il s'agit du grand avenir de l'Europe. Il faut que nous soyons imaginatifs.

+

+

+

S'il fallait résumer tout cela en un mot je dirai que la Commission est décidée à retrouver le rôle d'inspirateur de la construction européenne, à être continuellement cette institution indépendante d'esprit et libre d'allure qu'elle a si souvent été.

La Commission entend aussi mobiliser dans son combat toutes les forces latentes de l'Europe.

Vous, journalistes européens, vous en êtes une. Je vous demande de vous associer à notre ambition, de soutenir l'action déterminée qui sera la nôtre.